

AVANT VOS TRAVAUX, INFORMEZ-VOUS!

Construire un garage ?

Poser des panneaux photovoltaïques ?

Créer une fenêtre de toit ?

*Quelles sont les autorisations d'urbanisme
à demander avant de vous lancer ?*



Le service du droit des sols de Limoges Métropole
→ **organise des permanences en mairie**
afin de vous expliquer **les différentes formalités**
qui s'imposent à vous.

VOUS AVEZ UN PROJET DE TRAVAUX?

Aménagement, construction, rénovation, etc. : il est souvent nécessaire de faire une demande d'autorisation avant le démarrage de votre projet afin de respecter les règles d'urbanisme.



OÙ TROUVER DES RENSEIGNEMENTS?

C'est en premier lieu **votre commune** qui peut vous informer sur :

→ **Les règles d'urbanisme applicables.**

→ **Le type d'autorisation à déposer.**

En cas de projet complexe ou d'incertitude, il est possible de prendre rendez-vous auprès de votre commune afin qu'un instructeur de Limoges Métropole vous accompagne gratuitement dans votre démarche.

DES PERMANENCES EN MAIRIE POUR RÉPONDRE À VOS QUESTIONS

À partir de mars 2025, des permanences sont assurées dans 14 mairies afin de vous expliquer les règles d'urbanisme à respecter au regard de votre projet et vous conseiller.

Les dates de permanence et les modalités de rendez-vous sont affichées sur place, sur le site internet des communes concernées et sur www.limoges-metropole.fr



UN SERVICE DROIT DES SOLS POUR 14 COMMUNES DE LIMOGES MÉTROPOLE

Depuis 2015, Limoges Métropole a mis en place un service d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme pour **14 de ses communes membres.**



UNE QUESTION, UN RENSEIGNEMENT ?

Pour en savoir plus sur les demandes d'autorisation d'urbanisme en fonction de votre projet :

- **Consultez le site internet** de Limoges Métropole, rubrique *Services / Aménagement et voirie : nos missions*
- **Contactez le service urbanisme de votre commune** ou **le service droit des sols de Limoges Métropole** : urbanisme-droitdessols@limoges-metropole.fr



LIMOGES MÉTROPOLE
AMÉNAGEMENT
DURABLE
DU TERRITOIRE

19 rue Bernard Palissy - CS 10 001
87 031 LIMOGES CEDEX 1

urbanisme-droitdessols@limoges-metropole.fr

05 55 45 79 00

limoges-metropole.fr

